



Attestation de Conformité

UNE ÉTHIQUE
UN ENGAGEMENT
UNE MARQUE

Valable du 24/01/2019 au 24/03/2020

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 06/11/2018, confirme que l'opérateur :

Végétal Water
ZAC de Beuzon
15 boulevard de l'Epervière
49000 Ecoflant

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser la marque Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

- Sève de bouleau (cueillette sauvage)
- Sève de bouleau conditionnée, Sève de bouleau enrichie aux extraits de bourgeons conditionnée

Fait à Castanet-Tolosan, le 31/01/2019

Pour le comité de marque
Aline Cassan
Chargée de mission

Ce document est la propriété de Bio Cohérence. Il doit lui être restitué sur simple demande.
L'émission d'une nouvelle attestation remplace la version précédente à compter de la date d'émission.
Cette attestation est valable à condition que l'opérateur procède au renouvellement annuel de son adhésion à l'association Bio Cohérence.

Bio Cohérence : une éthique, un engagement, une marque

22 avenue des Peupliers 31320 Castanet-Tolosan – Tél. 05 34 31 66 41 – www.biocoherence.fr

Marque déposée à l'INPI : n°103715590, 103715584 et 103715580. Numéro de SIRET : 519 666 192 00025